

Comment choisir un syndic de faillite

Choisir de demander de l'aide afin de se sortir efficacement d'une situation financière difficile est une décision qui peut être dure à prendre. Il s'agit cependant d'un premier pas à faire pour régler ses problèmes d'endettement. Mais il ne s'agit pas seulement de décider de faire appel à un syndic de faillite: il faut aussi s'assurer de trouver le bon syndic, celui qui possède les compétences nécessaires pour vous aider, tout en étant à votre écoute.

Les syndics de faillite sont bien plus que des gens autorisés à s'occuper des faillites des particuliers et des entreprises au Canada. Ils sont des professionnels diplômés qui possèdent une grande connaissance des lois et des solutions reliés à l'insolvabilité et aux problèmes financiers. Un syndic de faillite est donc la ressource la plus qualifiée pour vous aider dans vos démarches pour reprendre vos finances en main. Les syndics peuvent travailler seuls, ou être regroupés dans des firmes de professionnels.

La première consultation avec un syndic de faillite est gratuite, ce qui vous laisse la possibilité d'en rencontrer plus d'un et de magasiner un peu pour faire le meilleur choix possible. Vous pouvez faire quelques recherches avant de rencontrer un syndic, et lui poser des questions lors de votre consultation afin de recueillir toutes les informations dont vous pourriez avoir besoin.

Pour vous aider à choisir le bon syndic, fiez-vous à l'expertise et à la réputation d'un professionnel ou d'une firme. Un syndic qualifié qui a à son actif plusieurs années d'expérience vous donne l'assurance de faire affaire avec une personne compétente, qui connaît son métier. Vous pourriez aussi prendre le temps de consulter les témoignages de quelques clients précédents sur Internet afin de vous faire une meilleure idée de qui vous vous apprêtez à rencontrer.

Une qualité très importante qu'un bon syndic de faillite devrait posséder est une grande disponibilité. Le fait de faire affaire avec un professionnel établi dans votre ville est très pratique, mais même si ce n'est pas le cas, vous devriez être capable de pouvoir obtenir un rendez-vous rapidement en cas de besoin, et de pouvoir rejoindre votre syndic par téléphone ou par courriel, selon l'aide dont vous avez besoin.

De plus, sachez qu'il est possible de trouver un syndic de faillite qui n'exige pas de dépôt initial pour ses services, et qui propose un dépôt mensuel minimum très bas.

Méfiez-vous d'un syndic qui vous propose d'entreprendre des démarches de faillite dès la première consultation! Le rôle d'un syndic de faillite n'est pas de vous imposer une solution, mais bien de vous proposer différentes solutions adaptées à votre situation, et de vous aider et vous soutenir dans vos démarches. Avant de se résoudre à déclarer faillite, il est possible de se tourner vers d'autres solutions, comme par exemple la consolidation de dettes ou la proposition de consommateur.

Enfin, il est important que vous puissiez vous sentir à l'aise avec votre syndic de faillite. Lors de votre première consultation, n'hésitez pas à lui poser des questions et à lui demander des explications pour clarifier tout ce que vous ne comprenez pas. Si vous ne vous sentez pas à l'aise et que vous avez l'impression que le syndic n'est pas réellement à l'écoute de vos problèmes, n'hésitez pas à aller voir ailleurs et à poursuivre vos recherches pour trouver le bon syndic de faillite.

About the Author

Cet article a été écrit par un étudiant en finances ayant déjà obtenu de l'aide de la part d'[André Gabbay et Associés Inc.](#) Il vous recommande de visiter le www.agabbayetassocies.com pour régler vos problèmes financiers.

Source: <http://www.secrets-de-comment.com> | [Formation Marketing](#) | [NetConcept](#), droits de revente